

Bulletin réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Arvalis Institut du Végétal, les distributeurs, les collecteurs et transformateurs, les organismes techniques et les agriculteurs impliqués dans le réseau d'observations.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGRI-FOURAGE  
ET DE LA PÊCHE

Avec la contribution financière  
du comité d'accompagnement spécialisé  
développement agricole et rural



## SOMMAIRE :

### • Mildiou:

#### - Situation sur le terrain.

Attention : Mildiou sur tas de déchets dans plusieurs secteurs.

- **Risques** : **Seuil de nuisibilité atteint sur tous les postes. Risque mildiou maximal.**

**OBSERVATIONS** : 25 parcelles et 12 tas de déchets ont été observés cette semaine.

**STADE DE LA CULTURE** : La plupart des parcelles sont levées ou en cours de levée (24 parcelles sur les 25 observées). Le secteur des Flandres où les plantations ont été plus tardives est le moins avancé.

La végétation a bien évolué depuis la semaine dernière, les bouquets ont pris 10cm dans les situations les plus poussantes.

La majorité des parcelles sont au stade 100% de levée avec une végétation d'environ 5 à 10cm. Les parcelles de variétés semi-tardives les plus avancées sont entrées en croissance active (plantes de 20 à 25cm).

**METEO**: Les pluies intenses et continues de dimanche et du début de semaine ont apporté entre 30 et 80 millimètres, parfois plus localement. Certaines parcelles sont inondées, d'autres ne seront pas accessibles avant plusieurs jours. Des pluies sont encore annoncées ce mardi. A partir de demain le temps devrait être sec et le rester jusqu'en début de semaine prochaine, mais attention l'hygrométrie nocturne devrait rester élevée.



Photos C Haccart - Chambre d'Agriculture

Parcelle de Bintje plantée début mai au nord de Lille  
100% de levée. Bouquets de 5 à 10 cm.



Parcelle de Fontane plantée le 16 avril à Marly .  
100% levée, plantes de 20cm.

Photo C Gazet - Chambre d'Agriculture



Parcelle de variété Adora à Landas,  
stade floraison

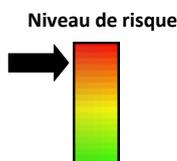


Photos C Haccart - Chambre d'Agriculture

Parcelle de Bintje plantée le 14 avril à Abscon.  
Croissance active, plantes de 20 à 25cm.

## MILDIOU:

### Situation sur le terrain



- La semaine dernière du mildiou a été observé sur plusieurs tas de déchets dans les secteurs de Béthune, Lillers, Hazebrouck, Valenciennes et au nord de Lille.
- Deux nouveaux cas de mildiou sur tas de déchets ont été observés cette semaine à Sebourg (secteur de Valenciennes) et Vieil Hesdin.
- Plusieurs cas de mildiou (non confirmés) nous ont été signalés dans le secteur de Saint Pol Sur ternoise.
- Des tas de déchets non gérés, avec des repousses bien développées dans la plupart des cas, sont toujours présents à Herzeele, Erquinghem Lys, Rexpoede, Wormhout, Zegerscappel et Steene.,
- Les tas de Zermezele, Bourbourg, Crochte et Pitgam ont été bâchés, débarrassés ou retournés.

Avec le risque mildiou qui est au maximum depuis quelques jours et les conditions météorologiques qui ont entraîné des lessivages et qui retardent l'entrée dans les parcelles, nous pouvons nous attendre à voir arriver du mildiou sur tas de déchets, repousses, jardins et parcelles dès la semaine prochaine.



Mildiou sur tas de déchets à Busnes la semaine dernière

### Pourquoi et comment gérer les tas de déchets ?

Si rien n'est fait pour empêcher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou pourrait s'y développer rapidement, ce qui va constituer **une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité** (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances d'environ 1km).

Si vous êtes concerné, **ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie**. Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, de toute parcelle voisine de pomme de terre, se situer à plus de 10 m des chemins et être entouré d'une butte de terre.

**La gestion des tas de déchets principalement constitués de tubercules pourra s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive** par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion de une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre (voir méthode et recommandations dans le BSV n°3).



Tas de déchets bâché : méthode efficace pour éviter le développement des repousses. Photo d'archive



## Tableau des risques mildiou établi à partir du modèle Miléos® le 31 mai

NE PLUS TENIR COMPTE DES GENERATIONS CAR DU MILDIOU EST PRESENT DANS L'ENVIRONNEMENT

	Stations météorologiques	Date dernières contaminations	Réserve de spores = niveau de risque	Seuil de nuisibilité atteint du 31 mai au 2 juin 2016			Pluviométrie depuis le 24 mai (mm)
				Variété sensible	Variété intermédiaire	Variété résistante	
Scarpe / Hainaut / Cambrésis/Thiérache	Avesne les Aubert	Du 27 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
	Esnes	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
	Fressies	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
	Ohain	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	37
	Thiant	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
Artois / Ternois / Pays de Montreuil	Ambricourt	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	32
	Berles au Bois	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	59
	Bonnières	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	54
	Boursies	Du 27 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	47
	Croisette	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	41
	Ecuire	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	6
	Frémicourt	Du 27 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	57
	Gomiecourt	Du 29 au 31 mai	Elevé	OUI	OUI	NON	ND
	Haucourt	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	40
	Hermaville	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	24
	Izel-les-Equerchin	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	56
	Saint pol sur Ternoise	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	56
	Ternas	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	63
Tilloy Les Moflaines	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	45	
Bethunois / Plaine de la Lys / Pays d'Aire	Auchy les Mines	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	47
	Calonne Sur La Lys	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	35
	Hesdigneul Les Béthune	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	53
	Lillers	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	85
	Lorgies	Du 28 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
	Mametz	Du 29 au 31 mai	Elevé	OUI	OUI	NON	39
Région de Lille / pévéle	Allesnes les Marais	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	65
	Frelinghien	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	76
	Orchies	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	36
Flandres / Wateringues / Collines guinoises	Andres	Du 27 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	28
	Bailleul	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	63
	Godewaersvelde	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	50
	Hondschoote	Du 29 au 31 mai	Moyen	OUI	NON	NON	42
	Merckeghem	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	36
	Pitgam	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	33
	Steenbecque	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	72
	Teteghem	Du 27 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	21
	Vieille Eglise	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	ND
	Wormhout	Du 29 au 31 mai	Moyen	OUI	NON	NON	47
Zuytpeene	Du 29 au 31 mai	Très Elevé	OUI	OUI	OUI	32	

Le tableau des risques mildiou est réalisé à partir de prévisions météorologiques à 48 heures. Si les conditions météorologiques constatées diffèrent des prévisions (pluies, brumes, brouillard...) il se peut que les risques évoluent.

## **Situation au niveau de Miléos® :**

Etant donné que du mildiou est présent dans l'environnement (sur tas de déchets), il ne faut plus prendre en compte les générations de mildiou du tableau des risques et considérer que la 5ème génération est atteinte partout.

**Les conditions météorologiques de la fin de semaine dernière, du week-end et de lundi ont été très favorables au mildiou.**



**Des contaminations sont enregistrées en continu depuis dimanche, voire vendredi dernier sur certains postes (voir tableau des risques). Le seuil de nuisibilité est atteint au moins depuis dimanche sur tous les postes .**

**Ces contaminations ainsi que les libérations de spores enregistrées par Miléos sont très importantes, le risque mildiou est MAXIMAL.**

La réserve de spores qui correspond au niveau de risque est Moyenne à Très Elevée. La réserve de spores est en augmentation, alimentée par les contaminations de la semaine dernière et de ces derniers jours.

Sur la période du 31 mai au 2 juin, les conditions météorologiques (pluies, hygrométrie nocturne élevée et températures douces) sont favorables aux libérations de spores sur quelques postes.

### **Les conditions climatiques favorables aux libérations de spores:**

La sporulation (libération de spores) est possible dès que l'hygrométrie est supérieure à 87%, associée à:



- une température de 21°C durant 6 heures consécutives.
- une température de 15°C durant 8 heures consécutives.
- une température de 10°C durant 17 heures consécutives.



## **Analyse des risques du 31 mai au 2 juin :**

A l'exception des secteurs plantés tardivement, la plupart des parcelles sont levées ou en cours de levée. Les parcelles de variétés semi-tardives les plus avancées sont entrées en croissance active.

Du mildiou est désormais présent sur tas de déchets non gérés sur plusieurs secteurs du Nord Pas de Calais, on peut considérer que l'environnement est contaminé. On considère donc que tous les postes ont atteint la 5ème génération.

**Les conditions météorologiques actuelles sont favorables aux libérations de spores sur TOUS les postes et devraient le rester au moins jusque jeudi.**

Dès lors que le stade de 30% de levée est atteint, sur la période du 31 mai au 2 juin :

- **Le seuil de nuisibilité est atteint pour les variétés sensibles uniquement sur les postes de Wormhout et d'Hondschoote.**
- **Le seuil de nuisibilité est atteint pour les variétés sensibles et intermédiaires uniquement sur les postes de Gomiecourt et de Mametz.**
- **Pour tous les autres postes, Le seuil de nuisibilité est atteint quelle que soit la sensibilité variétale au mildiou.**

**Un BSV paraîtra jeudi si les risques changent  
pour la fin de semaine et le week-end.**

## DORYPHORES:

Un doryphore adulte à été observé sur une parcelle de Fontane à Marly.

### SEUIL DE NUISIBILITE :

- Deux foyers de doryphores pour 1000m<sup>2</sup> (un foyer = 2 à 3 pieds avec présence de larves).



Doryphore adulte

Photo C. Gazet - Chambre d'Agriculture

## AUXILIAIRES :

Quelques auxiliaires commencent à être observés en parcelle: des coccinelles adultes sont signalées dans quelques parcelles.

## CONTAMINATION PAR UN ORGANISME DE QUARANTAINE DE LA POMME DE TERRE :

A la différence des parasites de qualité observés dans le cadre du présent bulletin de santé du végétal, un **organisme de quarantaine** est un organisme nuisible reconnu au titre de la Directive européenne 2000/29 du 8 mai 2000 concernant *les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté*. En effet, les conséquences de ces parasites peuvent être graves pour les productions végétales, notamment d'un point de vue économique.

### Cet organisme est :

- soit présent dans le territoire donné, auquel cas il doit être déclaré auprès des autorités compétentes (ministère de l'agriculture : SRAL, commission européenne) et doit faire l'objet d'une lutte officielle obligatoire ;
- soit n'est pas encore présent dans cette zone, mais doit l'objet d'une surveillance afin de préserver l'intégrité du territoire au regard de ce parasite.

### Les organismes de quarantaine peuvent être découverts :

- dans le cadre d'opérations de surveillance réalisées par les autorités compétentes du territoire en vue de leur recherche (inspections du SRAL) ;
- dans le cadre de la surveillance menée au niveau du réseau de surveillance biologique du territoire (utilisée pour la réalisation du présent bulletin) ;
- et/ou lors d'analyses effectuées à la demande des producteurs eux-mêmes (dans le cadre de l'export de végétaux vers des pays tiers par exemple).

### Les modalités de lutte obligatoire dépendent de l'organisme découvert, toutefois les mesures mises en place comportent toujours :

- la destruction ou la désinfection des pommes de terre contaminées ;
- l'interdiction de cultiver des pommes de terre (voire d'autres cultures) sur la parcelle considérée pendant plusieurs années ;
- la désinfection des matériels et des lieux de stockage contaminés.

**Pour permettre une indemnisation financière des producteurs concernés, l'association sanitaire pour la section pomme de terre du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) - hors plants certifiés - a été créée en 2015 par les interprofessions CNIPT - GIPT et par l'UNPT et sa gestion opérationnelle est déléguée à l'UNPT.**

Afin de compenser les pertes de revenu dues à la destruction des lots contaminés, les producteurs doivent :

- avoir déclaré l'intégralité de leurs surfaces en pomme de terre (hors production de plants certifiés) **avant le 30 juin 2016** ;
- être affiliés à l'Association pour la section pomme de terre du FMSE (ASPDT). Cette affiliation est validée par le règlement de la cotisation pour l'ensemble de leur production de pomme de terre.

Vous trouverez sous le lien suivant les modalités et les formulaires de déclaration ainsi que des informations supplémentaires sur le FMSE : <http://www.producteursdepommesdeterre.org/upload/fckeditor/Formulaire%20FMSE%20ASPDT%202016%20-%20DEF.pdf> Ou <http://www.gipt.net/actus/Formulaire-FMSE-ASPDT-2016-DEF.pdf> ou <http://www.cnipt.fr/>

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**

*Ce Bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire, toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.*

**Directeur de la publication : Christophe Buisset**, Président de la Chambre régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais—Picardie.

**Rédacteurs** : animateurs régionaux pour la filière pomme de terre:

Christine Haccart, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88)

Cyril Hannon, Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66)

**Coordination et renseignements** : Samuel Bueche Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60)